

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Fin de l'épisode de pollution atmosphérique sur le bassin lémanique**

11

Bourg-en-Bresse, le 11 février 2023

Une amélioration des conditions atmosphériques a été observée aujourd'hui sur le bassin lémanique.

Les mesures prises par la préfète de l'Ain pour faire face à la pollution aux particules fines sur le bassin lémanique sont levées à compter de ce samedi 11 février 2023 à 15h00.

Les mesures de restriction mises en place sur le bassin Ouest Ain restent en vigueur.

Consultez l'arrêté préfectoral sur [le site internet des services de l'État](#)

**Pour plus d'informations :**

[www.atmo-auvergnerhonealpes.fr](http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr)

[www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)

**Bureau de la communication interministérielle**

Tél. : 04 74 32 78 33 / 66

24/7 : 04 74 32 30 00

Courriel : [pref-communication@ain.gouv.fr](mailto:pref-communication@ain.gouv.fr)

45 avenue Alsace-Lorraine  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex



[www.ain.gouv.fr](http://www.ain.gouv.fr)